

Réunion du 24 juin 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Nadia BEAUSSART (suppléante d'Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Daniel BOULIN (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Dominique TOUYA, Michel JESER, Véronique REMY, Yves SALANAVEPEHE, Gilbert AURRIAC, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Luis Miguel CONEJERO (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Christine LABORDE, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBE), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Anne-Marie LATASTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 : CHEMSTART'UP 4 : ACQUISITION DU TERRAIN SUR LA COMMUNE DE LACQ APPARTENANT A MME DE BREBISSON

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

CHEMSTART'UP, hôtel dédié aux jeunes entreprises de la chimie et des matériaux composites, a été livré en 2011. Le concept a rapidement évolué vers la notion de plateforme R&D et transfert technologique et l'ensemble du bâtiment a été rempli fin 2014 avec 5 occupants et 50 emplois environ.

La communauté de communes de Lacq-Orthez disposant d'une réserve foncière de 5 500 m² derrière CHEMSTART'UP et en voisinage avec le GRL, il a été possible de construire 3 nouveaux bâtiments : CHEMSTART'UP 2 de 1 100 m² livré en 2018, CHEMSTART'UP 3 comprenant 2 bâtiments pour une superficie totale de 1 700 m², livré en avril 2019 - Avec 15 emplois à terme, ce qui portera les effectifs de la plateforme à 65 personnes fin 2019.

A ce jour, 3 nouveaux projets ont été identifiés et la communauté de communes n'a plus de réserves foncières dans ce secteur. Même si les projets ne sont pas actés, il s'agit de pouvoir répondre à des besoins de développement et d'accueillir de nouveaux projets. Les besoins fonciers peuvent être estimés à ce jour à 11 000 m², l'objectif étant de porter l'effectif de la plateforme CHEMSTART'UP à 100 personnes fin 2020.

Il est donc nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée, sur la commune de Lacq, AB 313 d'une superficie de 2ha 29a 10ca contiguë au bâtiment CHEMSTART'UP 3. La propriétaire de cette parcelle, Mme de BREBISSON, souhaite un échange de terrains plutôt qu'une vente.

Pour cela, la communauté de communes de Lacq-Orthez, dans une délibération en date du 18 mars 2019 a décidé d'acquérir 7ha 24a 45ca (détail dans le tableau ci-après) de terrains classés en zone agricole sur la commune d'Artix, afin que cette surface serve de monnaie d'échange pour l'acquisition du terrain à Lacq (constructible).

Sur la commune d'Artix :

Références cadastrales	Superficie	Lieu-dit	Parcelle primitive
AL 189	00ha 84a 05ca	LARRAT	-
AL 261	01ha 40a 00ca	LARRAT	AL0204
AL 197	00ha 47a 70ca	LARRAT	-
AL 198	00ha 50a 30ca	LARRAT	-
AL 202	02ha 19a 10ca	LARRAT	-
AL 203	01ha 35a 55ca	LARRAT	-
AL 262	00ha 43a 95ca	LARRAT	AL0204
AL 286	00ha 03a 80ca	LARRAT	-
TOTAL	07ha 24a 45ca		

Dans un courrier en date du 25 avril 2019, France Domaine estime les parcelles citées ci-dessus à 0,76 €/m².

L'échange pourrait donc être le suivant :

- ➔ 7ha 24a 45ca x **0,76** €/m² = 55 058 € cédés par la CCLO
- ➔ contre 2ha 29a 45ca x 3,40 €/m² = 77 894 € cédés par Madame de BREBISSON, soit une soulte de 22 836 € en faveur de Mme de BREBISSON.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de céder**, par voie d'échange, 7ha 24a 45ca (dont la liste est énoncée plus haut) classés en zone agricole sur la commune d'Artix, appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez, à Mme de BREBISSON,
- **d'acquérir**, par voie d'échange, 2ha 29a 45ca situés sur la commune de Lacq appartenant à Mme de BREBISSON,
- **de fixer** le prix à 55 058 € pour les 7ha 24a 45ca situés sur la commune d'Artix,
- **de fixer** le prix à 77 894 € pour les 2ha 29a 45ca situés sur la commune de Lacq,
- **d'accorder**, par conséquent, une soulte de 22 836 € à Mme de BREBISSON,
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte d'échange et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/06/2019

SSIAU-HAURIE